

# CROSS inter-établissements



## Rencontre Cross Court Adapté

VERRIERES EN ANJOU

Parc André Delibes –  
Château à Motte

Le 30 mars 2017

de 10h30 à 15h30

Virginie DREUX



Marraine de l'épreuve



## SOMMAIRE

- Projet et objectifs ..... 4
- Les porteurs du projet ..... 5-8
- Les bénéficiaires, les objectifs et  
localisation du cross ..... 9
- Les plans .....10-12
- Le programme des courses ..... 13
- Règlement du cross..... 14
- Formulaire d'inscription ..... 15

## Projet

Suite au succès de la 1<sup>ère</sup> compétition adaptée d'athlétisme qui a eu lieu en mai 2016, à laquelle ont participé 90 jeunes en situation de handicap, la commune de Verrières en Anjou, l'Association Sportive Adaptée Monplaisir (ASAM), l'Institut Médico Educatif Monplaisir et l'ITEP les Oliviers, organisent ce nouvel évènement.

**Le Cross inter-établissements aura lieu le**

**Jeudi 30 mars 2017**

**dans le parc André Délibes – Château à motte, de  
10h30 à 15h30**

## Objectifs :

Autour des valeurs associatives qui nous rassemblent, tous les partenaires souhaitent faire de cette journée un temps fort, festif et convivial, dans un esprit de partage mutuel, basé sur le « Vivre ensemble ». ils intègrent une dimension trans-générationnelle avec la participation du Conseil des Seniors.

## Les porteurs du Projet :

**La commune de Verrières en Anjou : une ville active et sportive !**

Elle vient d'obtenir le label de ville active et sportive pour :

- La qualité de ses équipements,
- Le nombre de licenciés,
- La qualité de l'encadrement.

- Eric MICHAUD : Adjoint aux Sports
- Leïla BENARD : Conseillère Municipale en charge du Handicap.
- Serge GUILLON : Conseiller Municipal Communication et Sports
- Matthieu COURILLAUD : Coordinateur du Service des Sports

La mairie et le Conseil Municipal développent une politique active, en direction des personnes en situation de handicap, dans une démarche de citoyenneté partagée : ils envisagent la mise en place prochaine d'un groupe de travail « Sport et Handicap » au niveau communal.

### **Le Conseil des Seniors :**

- Annick HAUG et les membres du Conseil

Le conseil consultatif auprès de la municipalité est composé de 10 bénévoles. Il participe à la réflexion globale concernant la vie communale.

### **Le Club d'athlétisme :**

- Philippe BRUNSCHWIG : Membre du Bureau de l'association sportive « St Sylvain Athlétisme ».

Née il y a 22 ans, l'Association Sportive Saint-Sylvain-d'Anjou Athlétisme (ASSSA) propose :

- De l'athlétisme (courses, sauts, lancers),
- De la course sur route,
- Du cross,
- Du sport loisir, santé et compétition.

## Virginie Dreux : Marraine de l'épreuve



Virginie DREUX  
Athlétisme

### **PALMARES INTERNATIONAL**

- MÉDAILLE DE BRONZE SUR LE TRIPLE SAUT LORS DES CHAMPIONNATS DU MONDE INDOOR INAS (2008)
- MÉDAILLE DE BRONZE SUR LE TRIPLE SAUT LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE OPEN INAS (2008)
- MÉDAILLE DE BRONZE SUR LE TRIPLE SAUT LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE INDOOR (2009)
- MÉDAILLE DE BRONZE AU SAUT EN HAUTEUR LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE INDOOR (2009)
- MÉDAILLE DE BRONZE AU PENTATHLON LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE INDOOR (2009)
- MÉDAILLE DE BRONZE AU PENTATHLON LORS DES CHAMPIONNATS DU MONDE INDOOR (2010)
- CHAMPIONNE D'EUROPE AU 1 500M MARCHÉ LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE INDOOR INAS (2011)
- MÉDAILLE DE BRONZE AU HEPTATHLON LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE INDOOR INAS (2011)
- MÉDAILLE DE BRONZE AU PENTATHLON LORS DES CHAMPIONNATS DU MONDE INDOOR (2012)
- MÉDAILLE DE BRONZE AU PENTATHLON LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE INDOOR INAS (2013)
- MÉDAILLE DE BRONZE AU 400M HAIES LORS DES CHAMPIONNATS DU MONDE INAS (2013)
- VICE-CHAMPIONNE DU MONDE AU PENTATHLON LORS DES CHAMPIONNATS DU MONDE INDOOR INAS (2014)
- MÉDAILLE DE BRONZE AU HEPTATHLON LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE INAS (2014)
- MÉDAILLE D'OR AU PENTATHLON LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE INAS (2015)
- MÉDAILLE D'ARGENT HEPTATHLON, MÉDAILLES DE BRONZE 400 MH
- MÉDAILLE DE BRONZE 100 MH LORS DES GLOBAL GAMES (2015)

### **L'ASAM :**

- Denys ROTUREAU : Président
- Stéphane PARE : Educateur Sportif
- Jean VIRFOLLET : Stagiaire IFEPSA

L'ASAM est une association Loi 1901 créée pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes en situation de handicap mental et leurs familles.

Elle est subventionnée par :

- La ville d'Angers
- L'association HandiCap'Anjou
- Le Centre National de Développement du Sport.

Elle a pour mission de :

- Favoriser, encourager, promouvoir, et développer l'accès aux pratiques sportives.
- A travers ces activités, soutenir le développement personnel de chacun et valoriser ses capacités.
- Favoriser les liens avec d'autres jeunes dans une démarche inclusive.
- Faire évoluer la connaissance et le regard sur le handicap.

### **L'IME Monplaisir :**

- Denys ROTUREAU : Adjoint de Direction
- Stéphane PARE : Educateur Sportif

Géré par l'association HandiCap'Anjou, l'IME accueille 55 adolescents de 14 à 20 ans, atteints d'une déficience intellectuelle. Sa finalité est l'intégration sociale.

En fonction des capacités et de la singularité de chacun, cette intégration sociale est accompagnée par :

- La préparation à l'orientation en Etablissement et Service d'Aide par le Travail ou en Foyer de Vie.
- L'acquisition ou le maintien des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter).
- Le développement des compétences dans la vie sociale, quotidienne et dans l'environnement.

## **L'ITEP les Oliviers**

- Bernard GODICHEAU : Directeur
- Maxime RIPOCHE : Educateur Sportif

L'établissement accueille 32 enfants de 6 à 12 ans souffrant de troubles du comportement et de la personnalité.

Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)  
Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Les ITEP conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

## **Le Comité Départemental du Sport Adapté 49**

- Adèle FAUCON : Agent de Développement

UNE PASSION QUI NOUS RASSEMBLE, LE SPORT EST EN NOUS

Le Comité Départemental de Sport Adapté du Maine et Loire (CDSA 49) est un organe déconcentré de la Fédération Française de Sport Adapté créée en 1971 et reconnue d'utilité publique.

Créé en 1992, il propose des activités physiques et sportives aux personnes en situation de handicap.

### Carte d'identité

- ☒ 822 licenciés,
- ☒ 22 associations ou sections
- ☒ 50 cadres, entraîneurs bénévoles
- ☒ plus de 50 rencontres par an (départementales, régionales, nationales et internationales, sport adapté jeunes, activités motrices)
- ☒ Plus de 15 disciplines sportives
- ☒ 5 stages de formation par an

## Les bénéficiaires :

200 jeunes, âgés de 6 à 20 ans, en situation de handicap, élèves dans les établissements spécialisés du département.

## Les Objectifs :

- Vivre et participer à un temps fort autour d'un événement sportif.
- Développer une action de sensibilisation aux handicaps, aux différences, en favorisant les rencontres inter-générationnelles qui doivent servir le lien social, le plaisir de la pratique sportive et l'esprit de solidarité.
- Favoriser les liens dans une démarche inclusive.
- Contribuer à soutenir les initiatives.
- Développer des expériences d'échanges et pratiques sportives.

## Localisation du Cross : « Un jardin de vie »

Le parcours de 670 mètres se déroulera dans le Parc André Delibes, lieu privilégié pour les promenades et la détente. On y retrouve notamment le Château à Motte, ainsi que des aires de pique-nique et des jeux pour enfants.

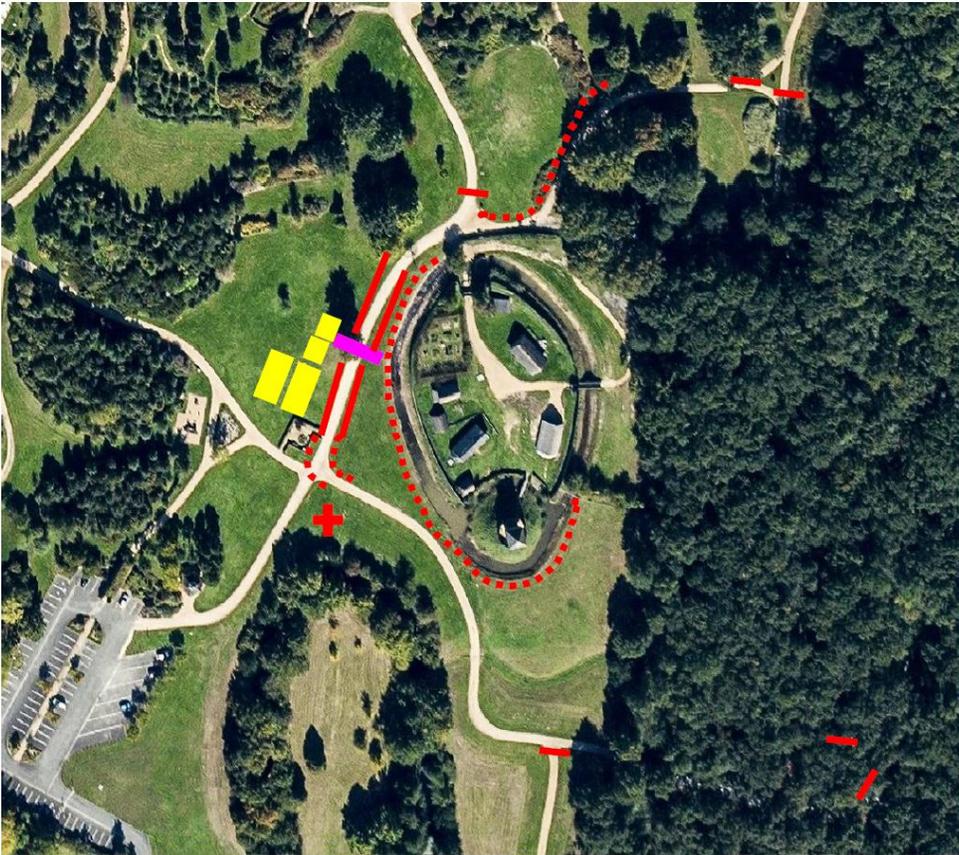
C'est un véritable poumon vert situé au cœur de la commune.



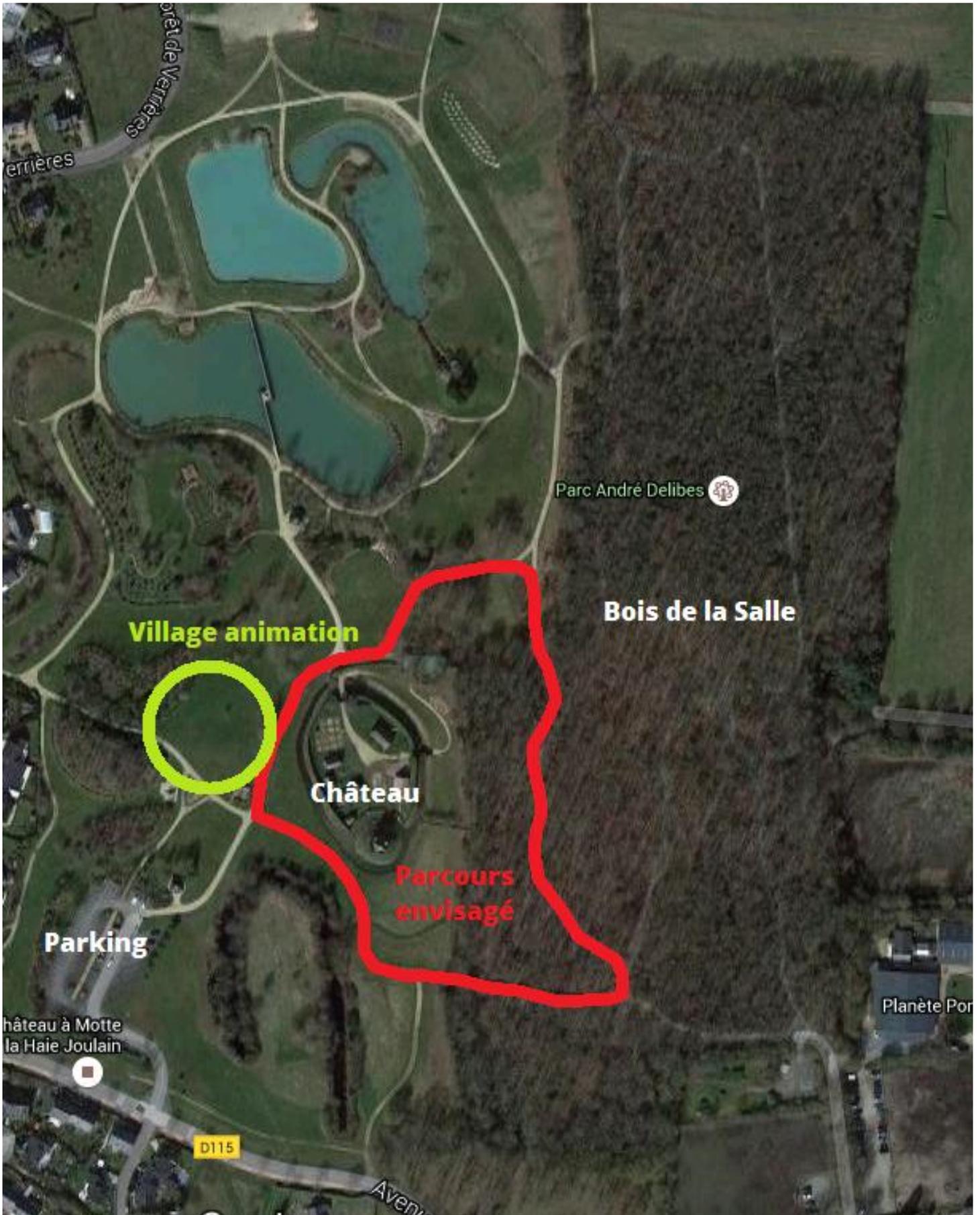
Point de départ du sentier de l'an Mil, le parc permet également un accès direct au complexe sportif du Bois de la Salle.

Le site est classé parmi les parcs communautaires dont la gestion est confiée à Angers Loire Métropole.

Le site du Parc du Château à Motte présente plusieurs atouts pour l'organisation : parkings, sanitaires, cadre vert et naturel, sentiers propres et sécurisés, un parcours fermé défini sous forme de boucle de 670 mètres avec départ/arrivée au même point, à distance des plans d'eau pour raisons de sécurité.



-  Barrière de voirie
-  Rubalise
-  Stands / barnums
-  Arche gonflable
-  Poste secours



# Programme des courses

Nous allons mettre en place pour certaines courses un classement par ordre d'arrivée en respectant les catégories, sans communiquer de temps. **Les 3 premiers** seront récompensés par **une médaille**, les autres participants se feront remettre un **Diplôme de participation**. Pour les 2 courses « *difficultés motrices* » chaque participant se fera remettre un **Diplôme de participation**.

N°	Horaires	Distance	Tours	Catégories	Modalités
1	10H30 10H40	670 M	1	<b>Avenir M Avenir F</b> 2008/2009/20010 <b>Poussins Poussines</b> 2006/2007	<b>Retenue sur 200 m</b> <b>Classement par catégories</b>
2	10H50 11H00	670 M	1	<b>Benjamines</b> 2004/2005	Classement
3	11H05 11H20	1340 M	2	<b>Benjamins</b> 2004/2005	Retenue sur 200 m
4	11H30 11H45	1340 M	2	<b>Minimes M</b> 2002/2003	Classement
5	12h00 12H15	670 M	1	<b>De 6 ans à 13 ans</b> « Difficultés motrices »	<b>Retenue sur 200 m</b> Accompagnement Autorisé, Joëlette marche et course autorisées... <b>Pas de classement</b>
6	12H15 12H30	670 M	1	<b>De 14 ans à +20 ans</b> « Difficultés motrices »	<b>Retenue sur 200 m</b> Accompagnement Autorisé, Joëlette marche et course autorisées... <b>Pas de classement</b>
7	12H45 13h00	1340 M	2	<b>Minimes F 2002/2003</b> <b>Cadettes 2000/2001</b>	<b>Classement</b> <b>par catégories</b>
8	13H05 13H30	2010 M	3	<b>Cadets</b> 2000/2001	Classement
9	13h40 14H55	1340 M	2	<b>Junior F 1998/1999</b> <b>Seniors F 1981/1997</b>	Classement
10	14H05 14H25	2010 M	3	<b>Juniors M</b> 1998/1999	Classement
11	14H35 15H00	2010 M	3	<b>Seniors M</b> 1981/1997	Classement

**« Les établissements doivent fournir les épingles à nourrice »**

# Règlement

## Cross 2017 Verrières en Anjou

- Chaque éducateur de l'établissement participant est responsable de son groupe de coureurs.
- Toutes les modifications se font à la table de marque.
- Présenter les coureurs 10 min avant le départ à la chambre d'appel.
- Pendant les courses aucun spectateur, accompagnateur, éducateur devront se trouver sur le parcours hormis course N°5 et 6.
- Chaque éducateur responsable devra récupérer son ou ses coureurs après la collation.

**« Les partenaires organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance d'un sportif, il sera pris en charge par le poste de secours accompagné de son éducateur »**

